

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Prix et Qualité du Service
public d'élimination des
déchets



I. PRESENTATION DE LA C.C. VALLEE D'OSSAU

- 1.1 Aire géographique
- 1.2 Population
- 1.3 Historique

II. COMPETENCES EXERCEES

- 2.1 Répartition des compétences d'élimination des déchets
- 2.2 Evolution des compétences.

III. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

- 3.1 Organisation générale.
- 3.2 Modes de traitements.
- 3.3 Localisation des principales installations.
- 3.4 Organisation de la filière des ordures ménagères.
- 3.5 Organisation de la filière des emballages ménagers (collecte sélective et verre).
- 3.6 Organisation de la filière déchetteries
- 3.7 Bilan des 3 filières

IV. COUTS D'EXPLOITATION

- 4.1 Tarifs et coûts des contributions obligatoires
- 4.2 Coefficient et taux d'imposition par commune

V. PERSPECTIVES 2019

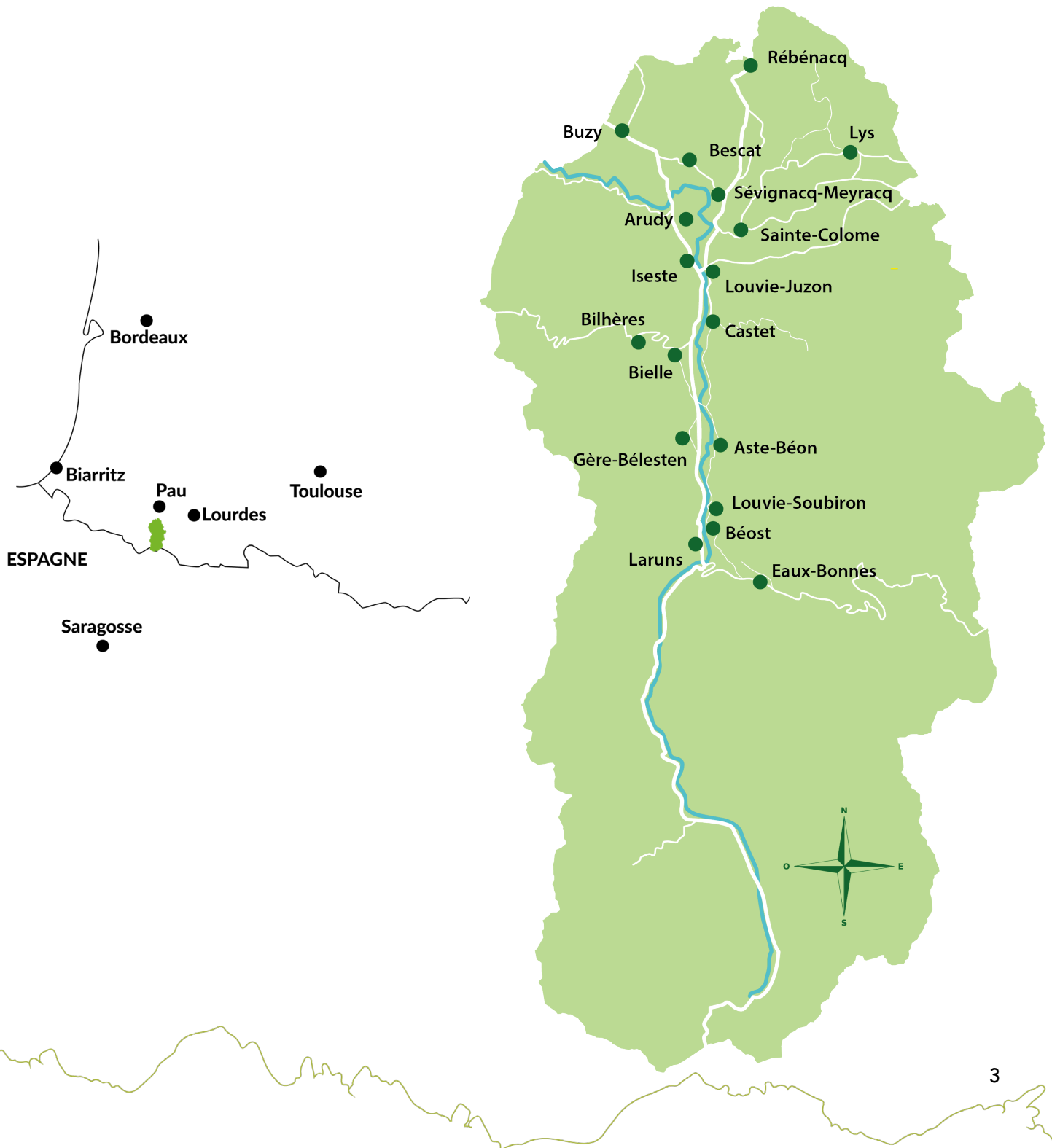
VI. ELUS ET PERSONNEL DE LA C.C. VALLEE D'OSSAU

- 6.1 Les élus.
- 6.2 Organigramme du service.

I. PRESENTATION DE LA C.C. VALLEE D'OSSAU

1.1 Aire géographique

La C.C.Vallée d'Ossau a pour aire géographique de compétence les communes sur le canton d'Oloron Sainte Marie 2.



1.2 Population

Communes	Population municipale
ARUDY	2 206
ASTE-BEON	242
BEOST	220
BESCAT	263
BIELLE	400
BILHERES	162
BUZY	960
CASTET	159
EAUX-BONNES	341
GERE-BELESTEN	206
ISESTE	430
LARUNS	1 179
LOUVIE-JUZON	1 072
LOUVIE-SOUBIRON	122
LYS	343
REBENACQ	678
SAINTE-COLOME	353
SEVIGNACQ-MEYRACQ	554
TOTAUX	9890

1.3 Historique

Le 29 juillet 1964, création du SIVOM de la Région d' Arudy pour le développement économique et social, regroupant les communes d' Arudy, Bescat, Buzy, Castet, Iseste, Louvie-Juzon, Lys, Mifaget, Rébénacq, Sainte-Colome et Sévignacq-Meyracq.

Le 9 janvier 1979, le SIVOM de la région d'Arudy prend pour nouvelle appellation « **SIVOM de la Vallée d' Ossau** » et les communes du Canton de Laruns adhèrent à la compétence « développement économique et social ». Afin de créer une structure d' accueil pouvant bénéficier d' un contrat de pays pour la Vallée d'Ossau.

Très vite, un gros problème se pose au niveau du traitement des ordures ménagères et le Comité Syndical adopte le procédé d'incinération le 10 juillet 1979 pour l'élimination des déchets.

Le 1^{er} juillet 1982, l' usine d'incinération d' Arudy entre en fonctionnement et la collecte des OM dans la Vallée est réorganisée avec la mise en place de trois pôles de collecte.

Arudy : collecte les dix communes du canton d'Arudy.

Eaux-Bonnes : collecte les communes d'Aste-Béon, Béost, Eaux-Bonnes et Louvie-Soubiron.

Laruns : collecte les communes de Bielle, Bilhères, Gère-Bélesten et Laruns.

Le 25 mars 1993, le SIVOM de la Vallée d'Ossau est transformé en Syndicat à la carte et parmi les compétences relatives aux déchets, sont spécifiées les compétences suivantes :

*Traitement des déchets.

*Achats de conteneurs.

*Création de déchetteries.

*Réhabilitation de décharges.

Le 10 février 1997, la Préfecture adresse au SIVOM, le Plan Départemental qui révèle la fermeture de l'usine d'incinération pour 2001.

Le 24 novembre 1998, l'arrêté préfectoral de mise en demeure pour les mises aux normes de l'usine d'incinération parvient au siège du SIVOM.

Le 15 mars 2000, l'usine d'incinération ferme et à compter de cette date les OM sont transférées vers l'incinérateur de Lescar.

Le 26 janvier 2001, est créé par arrêté préfectoral « le **Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (SMTD)**» actuel Valor Béarn qui a pour compétence, dans le cadre

du Bassin Est tel que le définit dans le Plan Départemental des Déchets, le traitement des déchets et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Le SIVOM a approuvé sa création et a demandé son adhésion par délibération du 6 septembre 2000. Donc le SIVOM lui transfère la compétence traitement des déchets (à savoir l'exploitation du quai de transfert qui sera construit sur le canton d'Arudy, le transport des déchets collectés sur la vallée à partir du quai de transfert vers Lescar pour les OM et Sévignacq-Thèze pour la collecte sélective.

Le 5 avril 2001, les statuts du SIVOM sont modifiés par rapport à la loi Chevènement de 1999 et la loi des finances pour 1999 n°98-1266 du 30 / 12 / 98.

Le SIVOM est habilité à exercer pour toutes les communes membres :

- *La collecte, le transfert et le traitement des OM.
- *La collecte sélective, le transfert et le traitement des déchets valorisables.
- *La récupération et le traitement de déchets non ramassés par la collecte (déchetteries, plateforme de déchets verts etc....).
- *La réhabilitation des décharges.
- *La communication et l'information du public.

Ce transfert de compétences entraîne un transfert de personnel, de biens et du financement du service (transfert précisé par la loi du 27 / 02 / 2002 relative à la démocratie de proximité).

En conséquence, une question se pose pour le service collecte ; « **faut-il mettre en place une régie intercommunale ou concéder la prestation à un prestataire privé ?** »

Le 26 juin 2001, le Comité Syndical délibère pour réaliser une étude sur le coût d'un service en régie pour la collecte OM et la collecte sélective. Simultanément un appel d'offres est lancé.

Après comparaison des prix, le Comité Syndical décide de mettre en place une régie intercommunale pour la collecte des OM.

L'année 2002, est une année transitoire afin de régler les problèmes liés au transfert des biens, de personnel et des conventions ultérieures passées avec les communes d'Arudy, Eaux-Bonnes et Laruns.

Depuis le 1^{er} avril 2003 le SIVOM exerce en régie directe la collecte des ordures ménagères et depuis le 1^{er} mars 2004 la gestion directe des déchetteries, des points de propreté et du site à gravats de la Vallée d'Ossau.

1^{er} janvier 2009, le SIVOM est transformé en Communauté de Communes.

Cette dernière étend son domaine d'action :

Aménagement de l'espace.

Développement économique.

Protection et mise en valeur de l'environnement.

Politique du logement et du cadre de vie.

Action sociale.

Télévision et T.I.C

1^{er} Juillet 2010 Démolition et dépollution de l'ancienne usine d'Incinération des Ordures ménagères du Touya sur la Commune d' Arudy. La remise en état du terrain a été effectuée, les servitudes d'usages n'ont pas été établies, elles seront réalisées en fonction de la nouvelle activité du site.

15 Juin 2011 Lancement de l'Etude sur les services de collecte des Ordures ménagères afin de quantifier et planifier son optimisation. Cette étude se déroulera sur deux et en 3 phases :

- Phase I : Etat des lieux des tournées (installation de GPS sur les camions)

- Phase II : Proposition d'actions à mener pour améliorer et optimiser le service, le tout en incluant les problématiques de fond de Vallée et l'installation de CSE

- Phase III : Finalisation du projet avec la validation des nouvelles tournées et le choix de investissement à réaliser

12 avril 2013 Lancement des travaux de mise aux normes de la Déchetterie de Louvie Juzon (ajout de trois loges et refectio n totale des zones de roulages).

L'étude menée par le cabinet EXEO a rendu ses conclusions, sur cette base les DCE relatifs aux investissements ont été lancés : 1 véhicule de collecte (Poly Benne/Grue), Phase I de mise en place de CSE sur les stations de ski et les fonds de vallées.

1^{er} Septembre 2013 Suite à la réception et à la mise en place des investissements suite au marché lancé en 2012, nous avons effectué le lancement des nouvelles tournées et début de la collecte des CSE avec le nouveau véhicule dédié à cette activité.

1 avril 2016 Lancement des travaux de mise aux normes de la Déchetterie de Laruns Geteu (ajout de 6 loges, refectio n totale des zones de roulages, réalisatio n d'un nouveau local pour le gardien).

28 mars 2016 Réalisation de la phase III de mise en place de Colonnes semi-enterrées sur les communes de Louvie-Soubiron, Aste Beon et Gère Belesten.

En outre, dans le cadre de l'extension des consignes de tri et du passage en C0.5 (1 collecte tous les 15 jours), la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau en partenariat avec UNICITE a réalisé la distribution de conteneurs pour le tri sélectif pour les foyers collectés en porte à porte.



1^{er} Septembre 2016 Reprise en Régie des bas de quais et achat d'un véhicule poly benne avec 10 bennes supplémentaires pour compléter le parc existant.

1^{er} Décembre 2016 Mise en place des nouvelles tournées sur l'ensemble de la Vallée, cette optimisation de la collecte a pu être réalisée grâce à la mise en place de CSE et le passage en C0.5.

15 Septembre 2017 Achat d'un terrain de 3500 m² jouxtant les installations de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau

.27 Juillet 2018 Accueil du tour de France

1^{er} Septembre 2018 Quatrième phase de mise en place de colonnes semi enterrées sur les communes de BEOST et BILHERES en Ossau. Cette mise en place a modifié le système de collecte (point d'apport volontaire collecté par un camion grue et un seul opérateur) et donc une troisième optimisation des tournées sur l'ensemble de la Vallée d'Ossau.

1^{er} Décembre 2018 Mise en place des nouvelles tournées sur l'ensemble de la Vallée, cette optimisation de la collecte a pu être réalisée grâce à la mise en place de CSE ;

1/07/2019 Mise en service de la plateforme de broyage des végétaux dans l'enceinte du pôle déchet de Louvie Juzon

II. COMPETENCES EXERCEES

2.1. Répartition des compétences d'élimination des déchets

ELIMINATION DES DECHETS			
Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchetteries
Collecte : C.C.V.O	Collecte : C.C.V.O	Collecte : SLR (Société Landaise de Recyclage)	Gardiennage : C.C.V.O
Transport : Valor Béarn Prestataire PAPREC	Transport : Valor Béarn Prestataire : PAPREC	Transport : SLR	Transport : CCVO
Incinération : Valor Béarn	Centre de tri : Valor Béarn	Traitement : OI RECYCLING	Traitement : EGGER Valor Béarn CCHB COREPILES ARRASCLES
	Recyclage, Repreneurs	Recyclage, Repreneurs	
Non incinérées, Arrêts techniques	Refus		
Centre d'enfouissement de Valor Béarn			Centre d'enfouissement de Valor Béarn

2.2. Evolution des compétences.

Elles sont identiques à l'année passée, les prestataires sont les mêmes.

III. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1. Organisation générale

La collecte des ordures ménagères, des emballages (hors collecte verre), l'exploitation des déchetteries et du site à gravats sont assurées en régie directe.

La collecte du verre est effectuée par un prestataire de service.

Collecte des ordures ménagères :

La collecte est en régie directe, elle est effectuée en porte à porte ou en bac de regroupement suivant la densité de la population et les contraintes géographiques rencontrées sur chaque commune.

Dans les sites touristiques et dans les lieux d'habitat vertical la collecte s'effectue par le biais de colonnes semi enterrées permettant d'obtenir une meilleure insertion paysagère et un stockage plus important.

Elle est adaptée à la variation touristique.

Collecte des emballages (hors verre) :

La collecte est en régie directe, elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupés dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez certains sociaux professionnels (campings).

Collecte du verre :

La collecte est assurée par un prestataire de service, la société « **SLR Recyclage** ».

Exploitation des déchetteries :

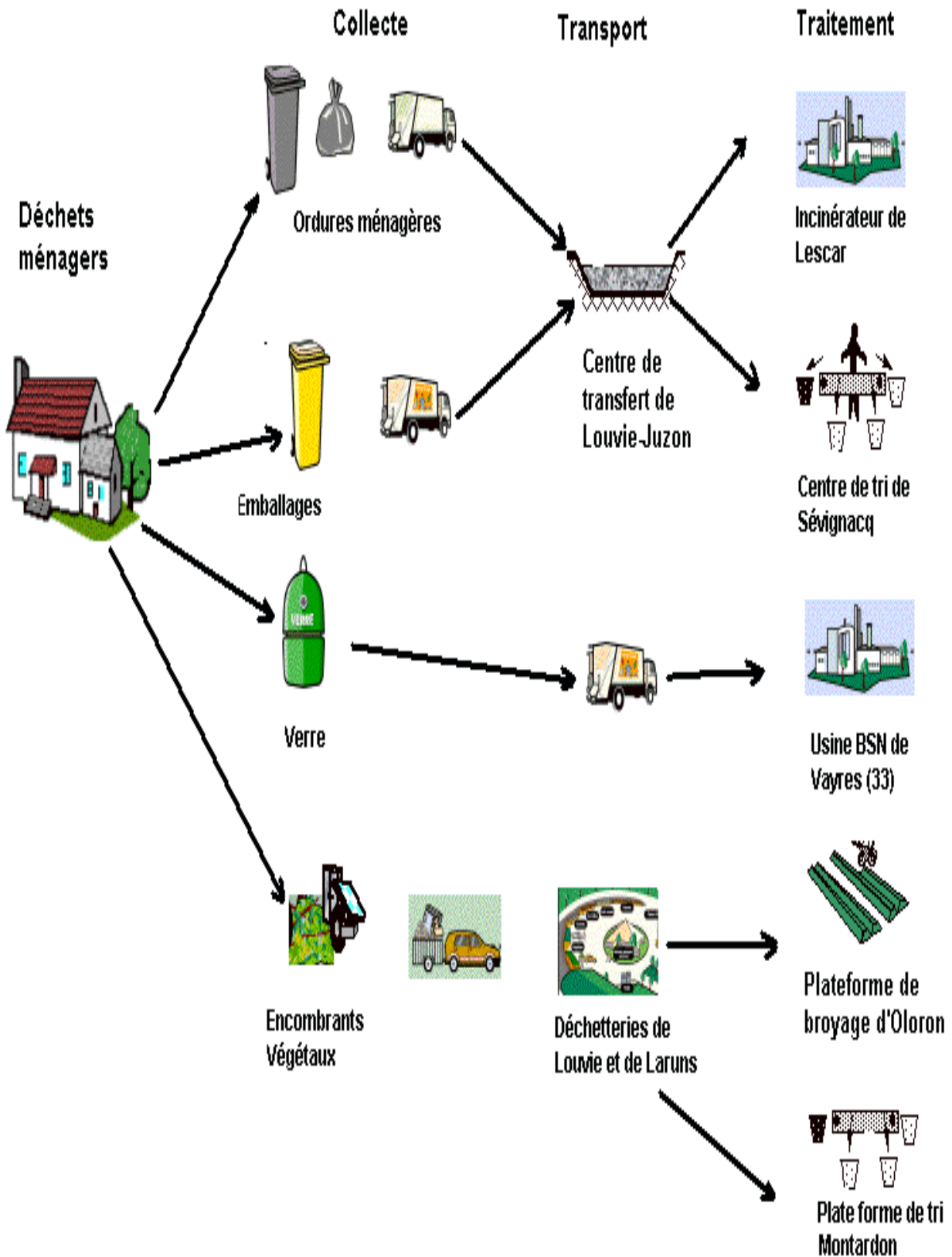
L'exploitation et le transport est assuré en régie directe

Pour le traitement les déchets vont vers les repreneurs ou sites suivant :


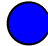





- Valor Béarn est mandataire pour le traitement des DIB
- La société PAPREC est mandataire pour la valorisation des pneus et du carton
- La société Egger est mandataire pour la valorisation du bois
- La CCHB est mandataire pour la valorisation des végétaux
- Le gravât est conduit vers l'ISDI de Gère Belesten
- La société Dargelos est mandataire pour la valorisation des produits suivants : Huiles végétales et DMS.
- La société Arrasclé est mandataire en ce qui concerne la reprise des ferrailles et des batteries.

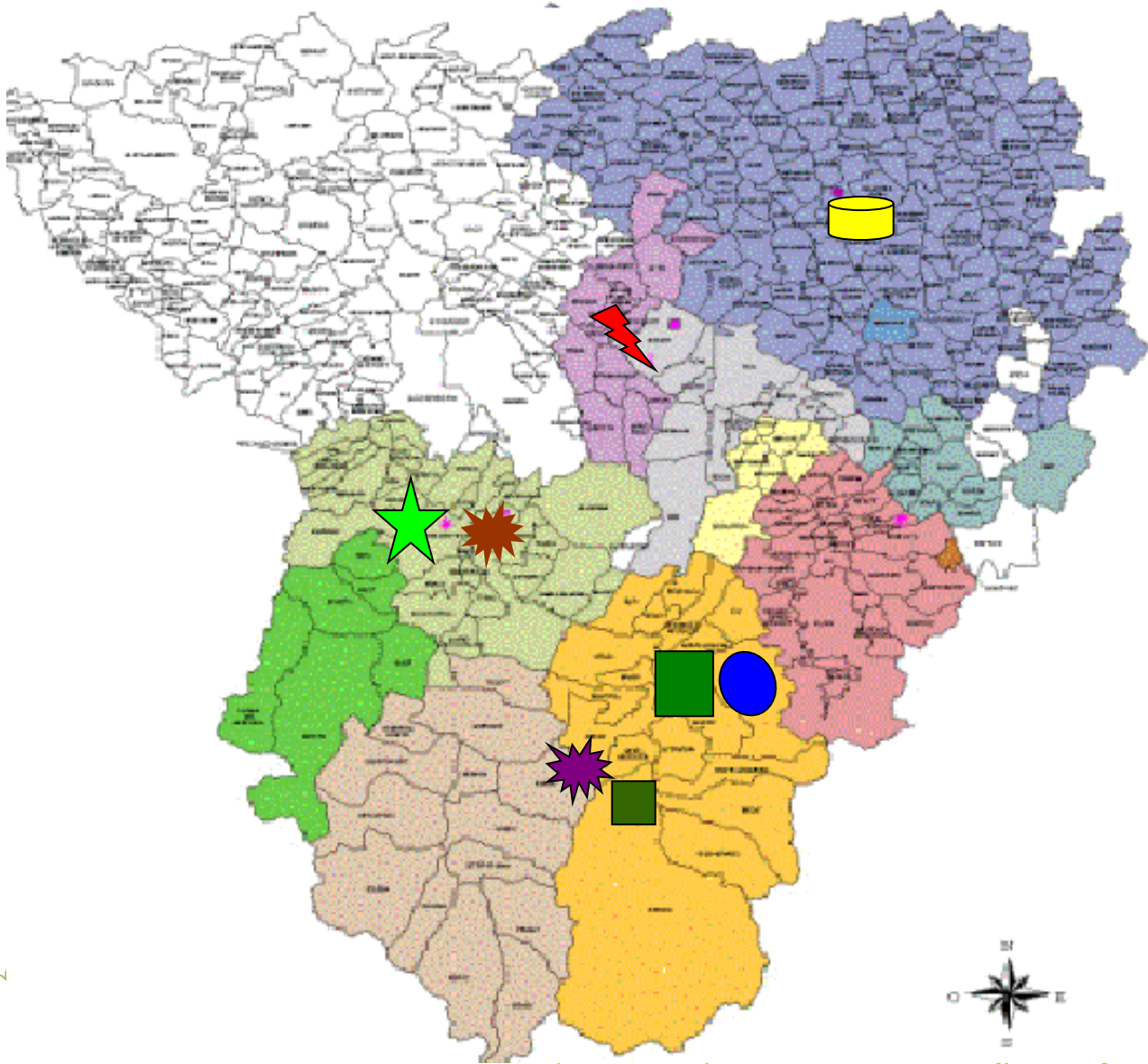
3.2. Modes de traitements

PRINCIPAUX MODES DE TRAITEMENT



3.3. Localisation des principales installations

-  Déchetteries de Louvie-Juzon et Laruns (CCVO)
-  Centre de transfert de Louvie-Juzon (CCVO)
-  Site à gravats de Gère-Bélesten (CCVO)
-  Centre d'enfouissement de Précilhon (Valor Béarn)
-  Usine d'incinération de Lescar (Valor Béarn)
-  Centre de tri de Sévignacq- Thèze (Valor Béarn)
-  Plate forme de broyage d'Oloron Ste Marie (CC HAUT BEARN)



3.4. Ordures ménagères

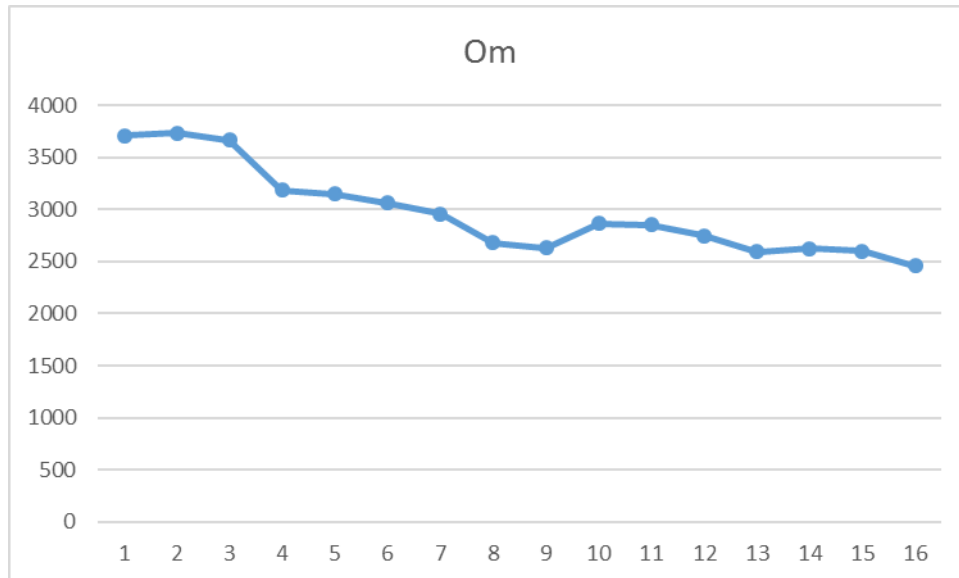
Rappel : La collecte est en régie directe. Elle est effectuée en porte à porte, en bac de regroupement ou en colonne semi enterrées, suivant la densité de la population et les contraintes géographiques rencontrées sur chaque commune. Ces fréquences sont adaptées à la fluctuation touristique.

ANNEE	Nombre d'habitants	Tonnages collectés	Ratio par hab (Kg / hab / an)	Kilométrage collectes	Ratio efficacité transport (Kg / Km)
2019	9890	2460.6	248.8	37769	65.15

Remarque :

Le ratio (69 Kg/Km) est faible, il est dû à notre grande étendue géographique couplée, à une faible densité de population.

Evolution des tonnages des OM de 2004 à 2019



Particularité :

A partir de 2004 la production annuelle a diminué en raison de la mise en place de la collecte sélective

Transfert et incinération

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont déposés à même le sol par nos bennes à l'intérieur du bâtiment appelé « centre de transfert ».

Notre compétence exécutée par nos services se termine à cet instant.

Le chargement est de la compétence de Valor Béarn (Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets).

Centre de transfert de Louvie-Juzon



Aire de lavage attenante

Le transfert et l'incinération des ordures ménagères sont de la compétence de Valor Béarn (Ex Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets) qui fait appel à l'intervention de prestataires extérieurs.

Le chargement et le transport par l'entreprise PAPREC,
L'incinération par la société BEARN-ENVIRONNEMENT.

Usine de Lescar



3.5. Emballages ménagers (collecte sélective)

Collecte des emballages (caissette jaune, hors verre) :

La collecte est en régie directe, elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupés dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez certains sociaux professionnels (campings).

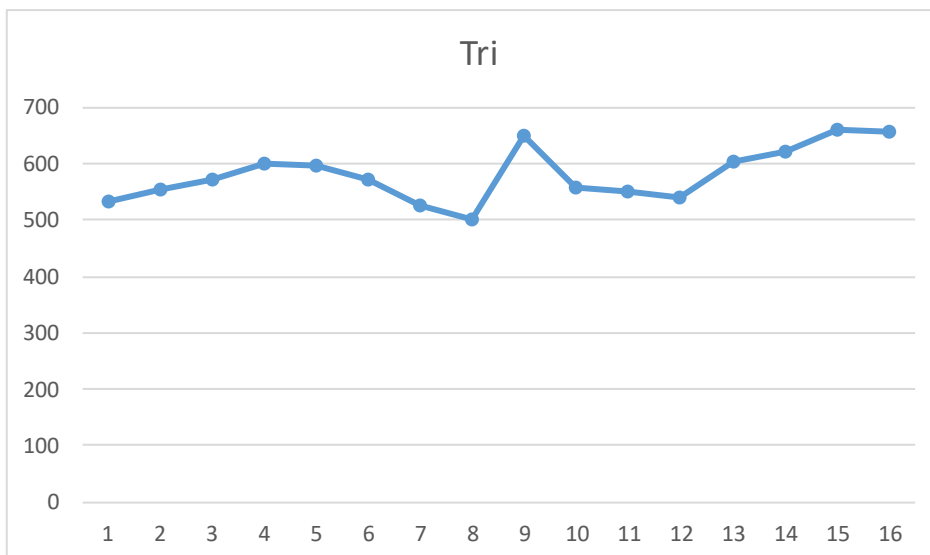
Collecte du verre :

La collecte est assurée par un prestataire de service, la société **SLR Recyclage**, qui effectue deux passages par mois en moyenne afin de vider les 72 colonnes d'apport volontaires que compte le territoire de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

ANNEE	Nombre d'habitants	Tonnages collecte sélective	Tonnages Verre	Ratio par hab (Kg/hab/an)	Kilométrage collectes	Ratio efficacité transport (Kg / Km)
2019	9890	658.7	480.74	66.6	23731	27.76

Donnée 2019

Evolution des tonnages depuis 2004 et 2019 (mise en place)



Particularité : A partir de 2004 la production annuelle a augmentée en raison de la mise en place de la collecte sélective et des changements d'habitudes de consommation.

Fréquence de la collecte sélective par commune : La fréquence de collecte est la même sur tout le territoire : 0.5 par semaine

Transfert et traitement de la collecte sélective

Comme pour les ordures ménagères, le transfert et le traitement sont de la compétence de Valor Béarn. Il délègue le transfert à des prestataires privés mais assure en régie directe l'exploitation du centre de tri de Sévignacq-Thèze et le centre d'enfouissement technique de Précilhon.

Le chargement et le transport par l'entreprise PAPREC,

Le tri des recyclables et l'enfouissement des refus par Valor Béarn.

Centre de tri de Sévignacq-Thèze



(Quai de déchargement)



(Chaîne de tri)



(Alvéole papiers)



(Alvéole bouteilles plastiques)



(Balles de papiers)



(Balles de bouteilles)

Collecte du verre :

La vidange des colonnes et le transport à l'usine de traitement sont assurés par un prestataire de service, la société **SLR Recyclage** (Société Landaise de Recyclage).

Le traitement est effectué à l'usine OI RECYCLING de Vayres (33)

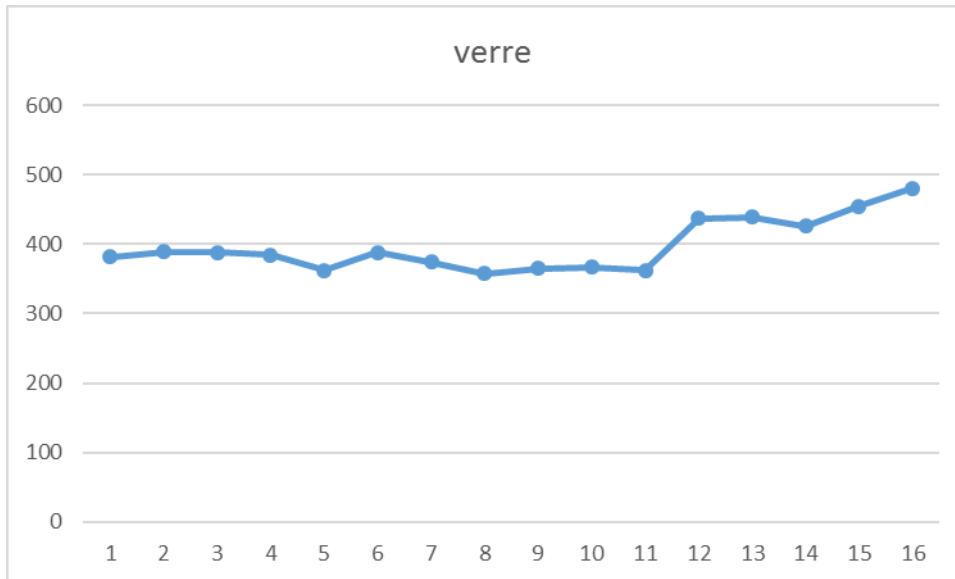
Rappel :



Usine de Vayres

En 2019 il a été collecté 480.74 tonnes de verre

Evolution des tonnages de 2004 à 2019



Remarque :

Les refus du centre de tri sont enfouis au Centre d'Enfouissement Technique de Précilhon.

3.6. Organisation de la filière déchetteries

Bas de quais : Le transport vers les entreprises en charges du traitement des produits issus des bennes est réalisé en régie directe, sauf pour le bois et fer : (réalisé par des entreprise privée mais ne représentant pas une charge financière), ainsi que pour les DEEE et DMS : réalisé par des Eco organismes.

Haut de quais : Le gardiennage des déchetteries est effectué en régie directe.

Organisation des différentes filières

Gardiennage	Entretien	Produits		
		Type	Transport	Traitement
COM	COM	Végétaux	CCVO	CCHB
		Encombrants	CCVO	PRECILHON
		Bois	EGGER	EGGER
DE	DE	Ferrailles	Arrascles	Arrascles
COM	COM	Gravats	CCVO	CCVO (Gère-Bélesten)
		Cartons	CCVO	PAPREC
		Pneus	CCVO	PAPREC
DE	DE	Papiers, journaux	CCVO	SMTD (Centre de tri)
LA	LA	Bouteilles plastiques	CCVO	SMTD (Centre de tri)
		Verre	SLR	BSN Glasspack
VALLEE	VALLEE	Huiles minérales	DARGELOS	DARGELOS
		Huiles végétales	DARGELOS	DARGELOS
		Batteries	Arrascles	Arrascles
D'	D'	DMS (peintures...)	DARGELOS	DARGELOS
		DASRI	DASTRI	DASTRI
OSSAU	OSSAU	DEEE (déchets élec)	Eco Système	Eco Systèmes
		Vêtements non usagés	Secours Populaire Arudy	Secours Populaire Arudy

Jours et horaires d'ouverture par site

JOURS	Louvie-Juzon	Laruns
Lundi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Mardi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Mercredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Jeudi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Vendredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00	10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

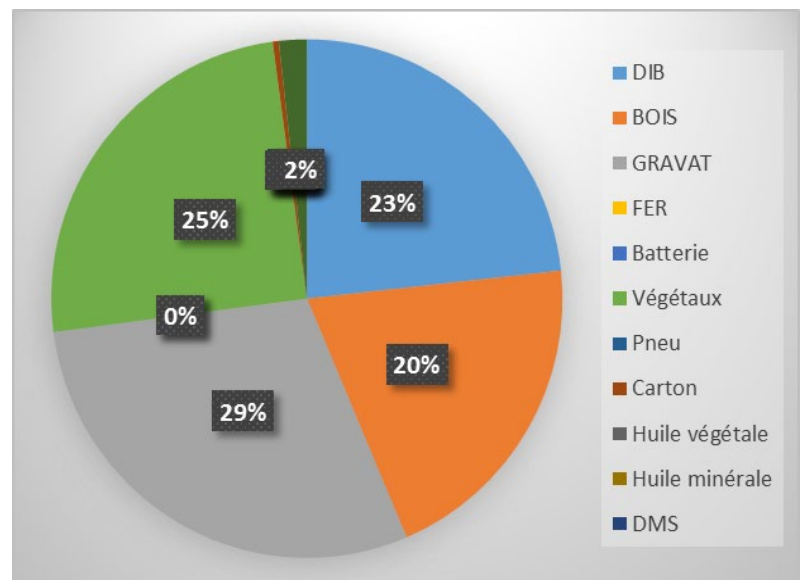
Produits réceptionnés par site

Produits	Louvie	Laruns	Gère-Bélesten
Végétaux	Oui	Oui	
Encombrants	Oui	Oui	
Bois	Oui	Oui	
Ferrailles	Oui	Oui	
Gravats	Oui	Oui	Oui
Cartons	Oui	Oui	
Pneus	Oui	Oui	
Papiers journaux	Oui	Oui	
Bouteilles plastiques	Oui	Oui	
Verre	Oui	Oui	
Huiles minérales	Oui	Oui	
Huiles végétales	Oui	Oui	
Batteries	Oui	Oui	
DMS (peintures ...)	Oui	Oui	
DEEE (déchets élec)	Oui	Oui	
DASRI (piquants auto trait)	Oui	Oui	
Vêtements	Oui	Oui	

Données 2019

Répartition des tonnages par produits triés

DIB	953
BOIS	833
GRAVAT	1200
FER	91.93
Batterie	2.76
Végétaux	1020
Pneu	41.26
Carton	16
Huile végétale	4.1
Huile minérale	6.2
DMS	7.5
DEEE	72



3.7. Bilan des 3 filières

Année	Nombre d'habitants	Tonnage OM	Tonnage tri sélectif	Tonnage verre	Tonnage déchetterie	Total (t)	Ratio / hab (Kg / hab / an)
2019	9 980	t	t	t	t	t	t
Population communale		2460.6	658.7	480.74	4094	7694.04	770.9

Le ratio en kilogramme par habitant et par an est de 770.9 kg

IV. COÛTS D'EXPLOITATION

4.1. Tarifs et coûts des contributions obligatoires pour le traitement

Ordures ménagères, tri sélectif et verre

Produits	Prestataire	Prestations	Tarif HT	Tonnages	Montant HT
Contribution		Administration	1,65 €/hab.	13 360 hab	22044
Ordures ménagères	S M T D	Transport	17.3	2460.6	42558
		Incinération	127	2460.6	312496.2
Tri sélectif		Transport	17.3	658.7	11395.51
		Tri	160.41	658.7	105662.067
Refus		Incinération	153.4	112.225	17215.315
Caractérisations		Analyses tri	41	10	410
Verre	S L R	Collecte et tran	55.14	480.74	26508
TOTAL					538290 €

Exploitation déchetteries

Produits	Intervenants	Prestations	Montant TTC
Encombrants	CCVO	CET Précilhon	110548
Bois	CCVO	Egger / Arascle	9800
Cartons	CCVO	PAPREC	-1700
Pneus	CCVO	PAPREC	7839.4
Végétaux	CCVO	CCHB	12240

Gravats	CCVO	Gere Belesten	12000
DMS + huile	DARGELOS	Transp +trait	12959.51
Piles	Corepile		0
OCAD3E	DEEE		-6238.18
Tassage des bennes + fer	Arrascles		19731.72
MONTANT TOTAL			177180.45 €

4.2. Coefficients et taux d'imposition par commune

Remarque : Le taux 2019 (idem depuis 2009)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

Communes	Fréquence		Coefficient de modulation pour la collecte	Coefficient de modulation pour le traitement	Coefficient de modulation 2019	Rappel	
	moyenne des collectes	Zones				Taux 2018	Taux 2019
Eaux-Bonnes	3,6	1	100%	100%	1,00	15,04%	15,04%
Laruns	2,88	2	80,00%	100%	0,9333	14,04%	14,04%
Arudy	2,2	3	61,11%	100%	0,8703	13,09%	13,09%
Aste-Béon	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Béost	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Bescat	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Bielle	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Bilhères	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Buzy	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Castet	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Gère-Bélesten	2	4	55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Iseste	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Louvie-Juzon	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Louvie-Soubiron	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%



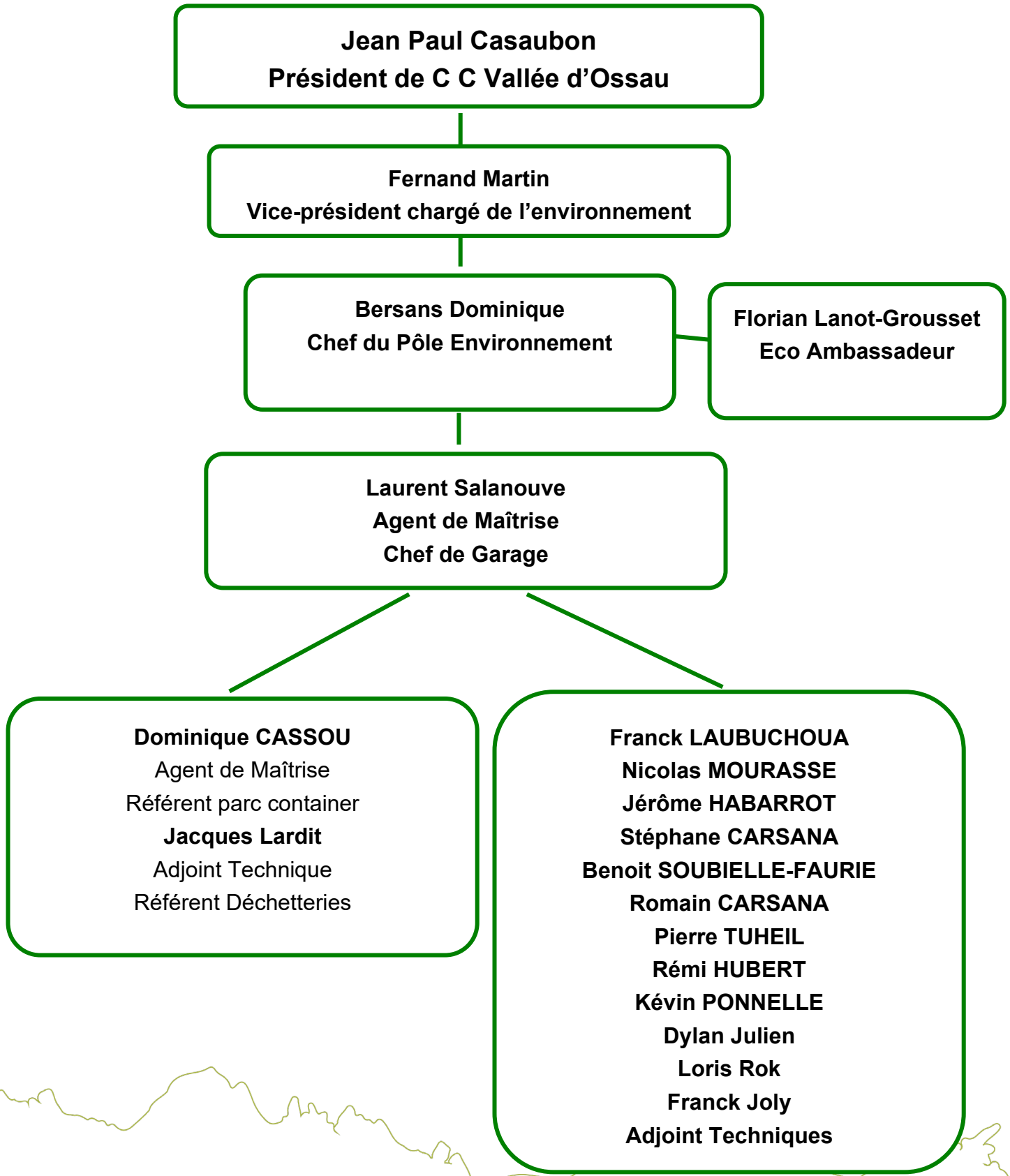
Lys	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Rébénacq	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Sainte Colome	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Sévignacq-Meyracq	2		55,55%	100%	0,8517	12,80%	12,80%
Les Eschartès	2	5	55,55%	100%	0,7445	11,20%	11,20%

V. PERSPECTIVES 2020

Achat d'une pelle à pneu de 17 à 20 tonnes avec un grappin déchet

VI. PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

1.1. Organigramme du service au 1er Janvier 2019



Communauté de Communes

Les services en Vallée d'Ossau

Communauté de Communes

1 avenue des Pyrénées 64260 Arudy

05 59 05 66 77

ccvo@cc-ossau.fr

Lieu d'Information Petite Enfance
(LIPE)

06 70 30 01 83

ram@cc-ossau.fr

Structures multi-accueil

petite-enfance@cc-ossau.fr


Laruns - 05 59 27 69 38

Louvie-Juzon - 05 59 27 67 94

Bibli'Ossau, réseau de lecture

www.bibliossau.fr



 Crèche (multi-accueil)

 Relais d'Assistants Maternelles et LIPE

 Accueil de loisirs

 Le Préau, Centre d'art et de culture

 Bibli'Ossau Réseau lecture

 Ecole de musique

 Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau

 Base de loisirs

 Déchetterie


 Zone d'Activité économique et industrielle

 Pôle d'activités économiques Laprade

 Centre d'allotement Abattoir d'Ossau

 Télécentre

 Maison de retraite

 Maison de services au public



 Louvie-Juzon

Lundi 14h - 18h

Mardi 14h - 18h

Mercredi 10h - 12h

Jeudi 14h - 18h

Vendredi 10h - 12h

Samedi 10h - 12h / 14h - 18h

 Geteu

Lundi 10h - 12h

Mardi 10h - 12h

Mercredi 14h - 18h

Jeudi 10h - 12h

Vendredi 14h - 18h

Samedi 10h - 12h / 14h - 18h